

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
23 septembre 2025

Etaient présents : Christian Asse, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoir : 3

Excusés : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_09_06

AUTORISATION DE MISE EN VENTE DU BIEN SITUÉ 49-51 RUE DE VAUCELLES

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 49-51 rue de Vaucelles – 14130 PONT-L'ÉVÈQUE appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 49-51 rue de Vaucelles établie par le service des Domaines par courrier en date du 24/07/2025,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 14/08/2025

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de 280 000 euros,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** l'aliénation de l'immeuble sis 49-51 rue de Vaucelles – 14130 PONT-L'ÉVÈQUE ;
- **DIT** que les clauses du cahier des charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- **APPROUVE** le prix de vente à 280 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître Thomas HOULEY dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES